

GESTION
DES IMPAYÉS

RECOUVREMENT
AMIABLE

RECOUVREMENT
JUDICIAIRE

SOMMAIRE

Access CREANSYS

Introduction	5
PAYNOW	7
Amiable	9
Judiciaire	11

Premium CREANSYS 13

DEVENIR CLIENT CREANSYS 15

Creansys



Signer un contrat avec un client est un signe de bonne santé commerciale. Vous remplirez votre mission avec la qualité et le savoir-faire qui vous caractérisent. C'est au client de respecter sa part de contrat en vous payant selon les modalités prévues.

Tout retard dans le paiement vous pénalise puisqu'il vous prive de la trésorerie correspondante. Il peut s'agir d'une simple négligence de la part de votre client mais cette situation peut aussi traduire une difficulté à honorer ses engagements. Il est donc de votre intérêt de suivre attentivement le recouvrement de vos factures et de détecter le plus tôt possible un éventuel impayé.

Notre département CREANSYS intervient lorsque le dialogue est rompu avec votre client. En douceur mais fermement, CREANSYS récupère votre argent dans le respect des lois en vigueur.

Si vous rencontrez moins de 100 incidents de paiement par an, découvrez notre service ACCESS CREANSYS et tournez simplement la page.

Au-delà de 100 incidents de paiement par an, rendez-vous directement page **13** ou **appelez-nous au 0470 673 331** : nous vous proposerons PREMIUM CREANSYS, une solution de recouvrement entièrement personnalisée à vos besoins.



ACCESS CREANSYS

ACCESS CREANSYS est le moyen le plus simple pour récupérer votre argent.

Destiné aux créanciers qui rencontrent moins de 100 incidents par an, ACCESS CREANSYS met en place des procédures performantes.

CREANSYS agit en trois temps, en fonction de vos besoins :

1. l'envoi d'une PAYNOW (p. 7)
2. une procédure amiable (p. 9)
3. une procédure judiciaire (p. 11)

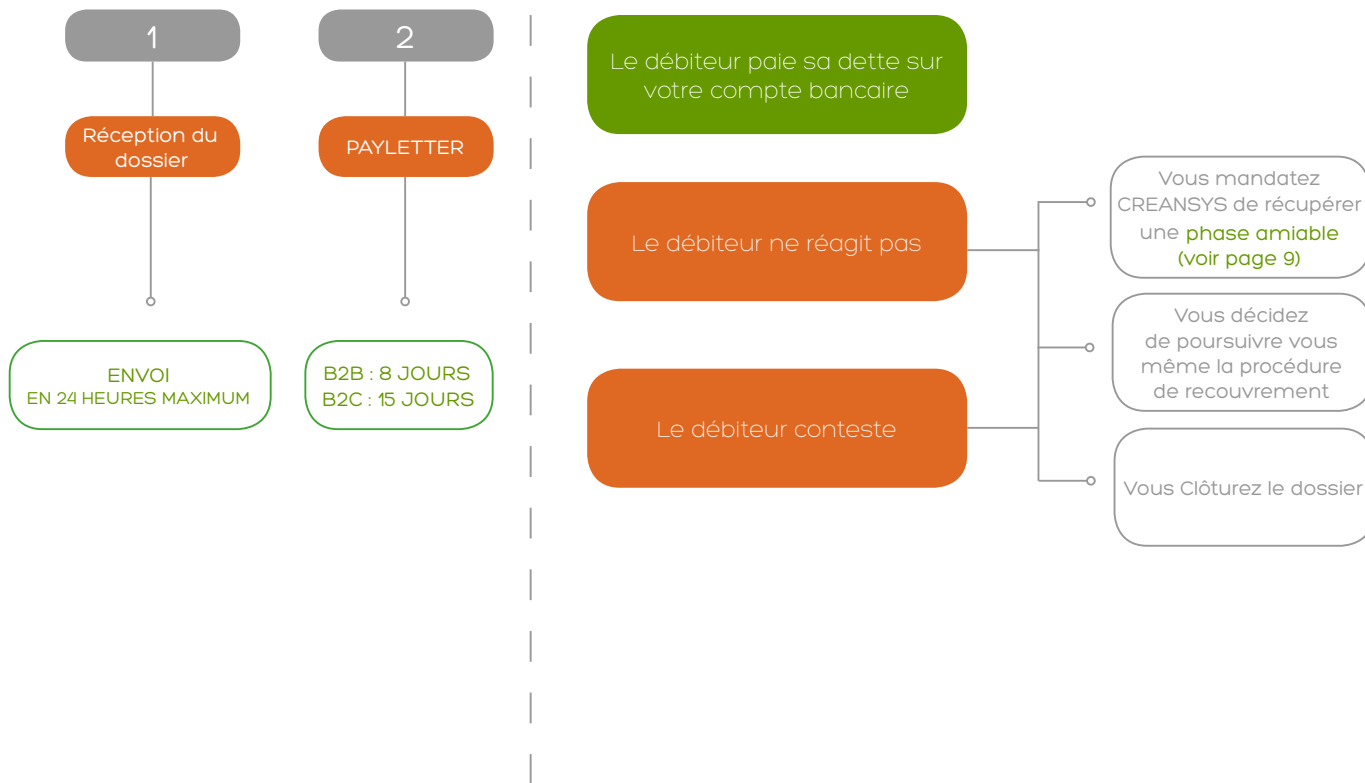
Vous êtes libres de reprendre votre dossier à la fin de chaque étape, dès que vous le désirez.

Vous décidez le délai de réception des rapports d'activités de vos dossiers toutes les semaines, tous les quinze jours ou tous les mois.

Les sommes encaissées sont reversées dans les 24 heures de leur réception.

Pour accéder aux services de ACCESS CREANSYS, vous payez une cotisation unique de 50,- € hors tva à la signature de votre contrat.

ÉTAPES DE LA PAYNOW



1 PAYNOW

Notre PAYNOW vous permet d'établir un ultime rappel reprenant vos coordonnées tout en utilisant l'entête CREANSYS. Envoyée par nos soins dans les 24h après sa création, la PAYNOW est une solution simple, tant pour l'envoi d'un dernier rappel que pour la transmission d'un plus grand nombre de dossiers grâce à notre module de téléchargement. La PAYNOW reprend tous les éléments de votre dossier et met en demeure votre débiteur de payer dans les 8 jours¹ Diplomatiquement mais fermement. Avec ou sans les frais prévus dans vos conditions générales de vente et/ou de services².

La PAYNOW invite votre débiteur à payer directement sur votre compte bancaire les sommes dues.

Sans réaction du débiteur, vous avez trois solutions :

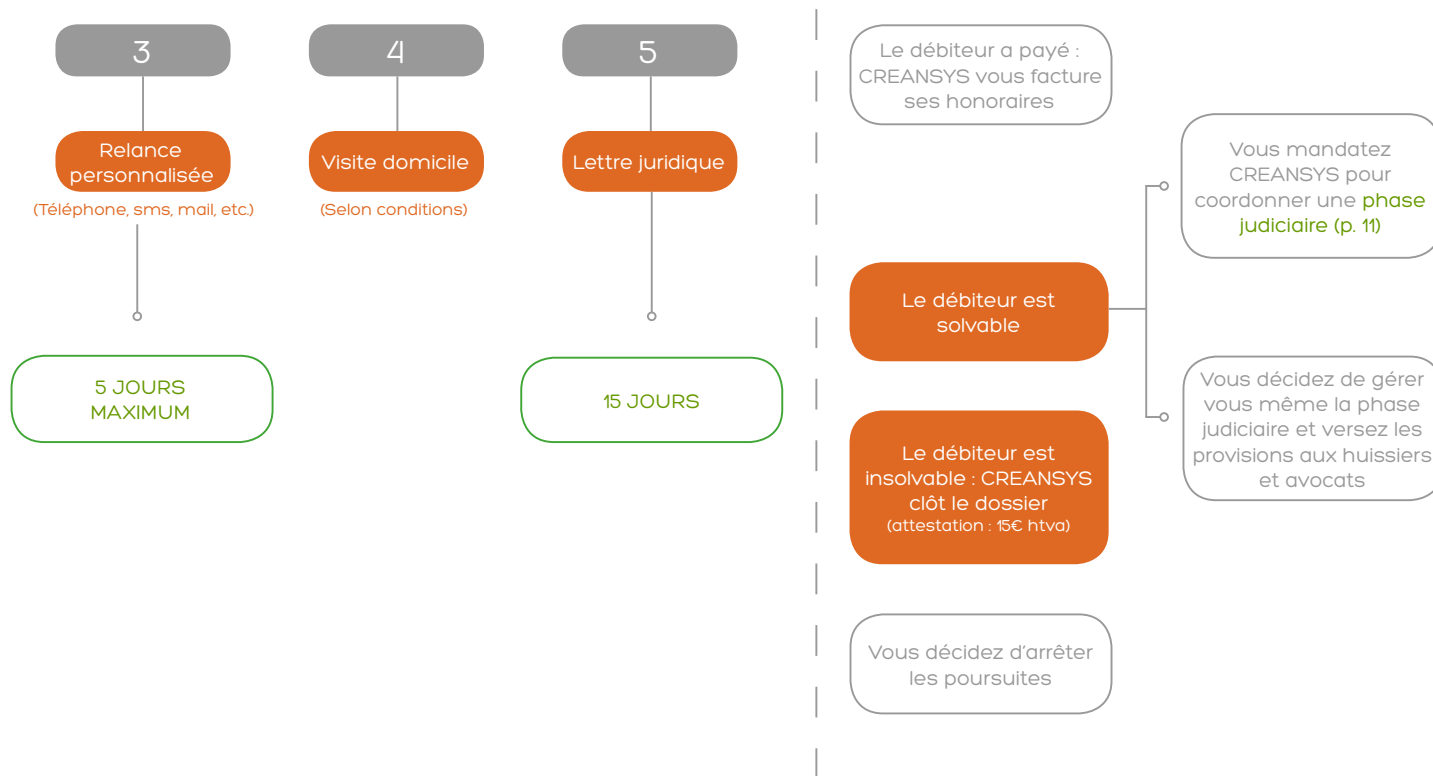
- vous demandez à CREANSYS d'entamer une phase amiable limitée dans le temps (p. 9)
- vous mandatez CREANSYS afin de coordonner la phase judiciaire (p. 11)
- vous décidez de gérer vous-même le suivi de votre dossier, au détriment de votre emploi du temps consacré au développement de votre core-business

Le nombre de créances à récupérer par an est...	CREANSYS vous conseille	
inférieur à 10 créances par an	l'achat de PAYNOW à l'unité	10,- € la PAYNOW
compris entre 11 et 25 créances par an	l'achat d'un pack annuel de 25 PAYNOW	175,- € le pack
compris entre 26 et 50 créances par an	l'achat d'un pack annuel de 50 PAYNOW	250,- € le pack
compris entre 51 et 75 créances par an	l'achat d'un pack annuel de 75 PAYNOW	338,- € le pack
compris entre 76 et 100 créances par an	l'achat d'un pack annuel de 100 PAYNOW	400,- € le pack

1 - 8 jours pour les dossiers b2b, 15 jours pour les autres cas

2 - Pour autant que les pénalités financières de vos conditions générales de ventes soient entrées dans le champ contractuel à la signature du contrat

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE AMIABLE



2 RÉCUPÉRATION AMIABLE

Votre débiteur est resté insensible à la mise en demeure PAYNOW envoyée par CREANSYS.

CREANSYS vous propose de laisser une dernière chance à votre débiteur de régler les sommes dues en entamant une phase dite « amiable ».

Par téléphone, sms et/ou courriel¹, CREANSYS tente de renouer contact avec votre débiteur et de négocier une solution amiable courte mais proactive. Sans réponse et en fonction de votre créance, les agents CREANSYS rendent visite à votre débiteur afin d'obtenir un dialogue en face à face. En dernier recours, un courrier est envoyé par notre partenaire judiciaire

Cette procédure vous permet d'éviter la longueur habituelle d'une procédure judiciaire.

Les honoraires de CREANSYS s'élève à 10% des sommes récupérées².

En cas de non-récupération, vous ne payez rien : CREANSYS prend le risque la phase amiable.

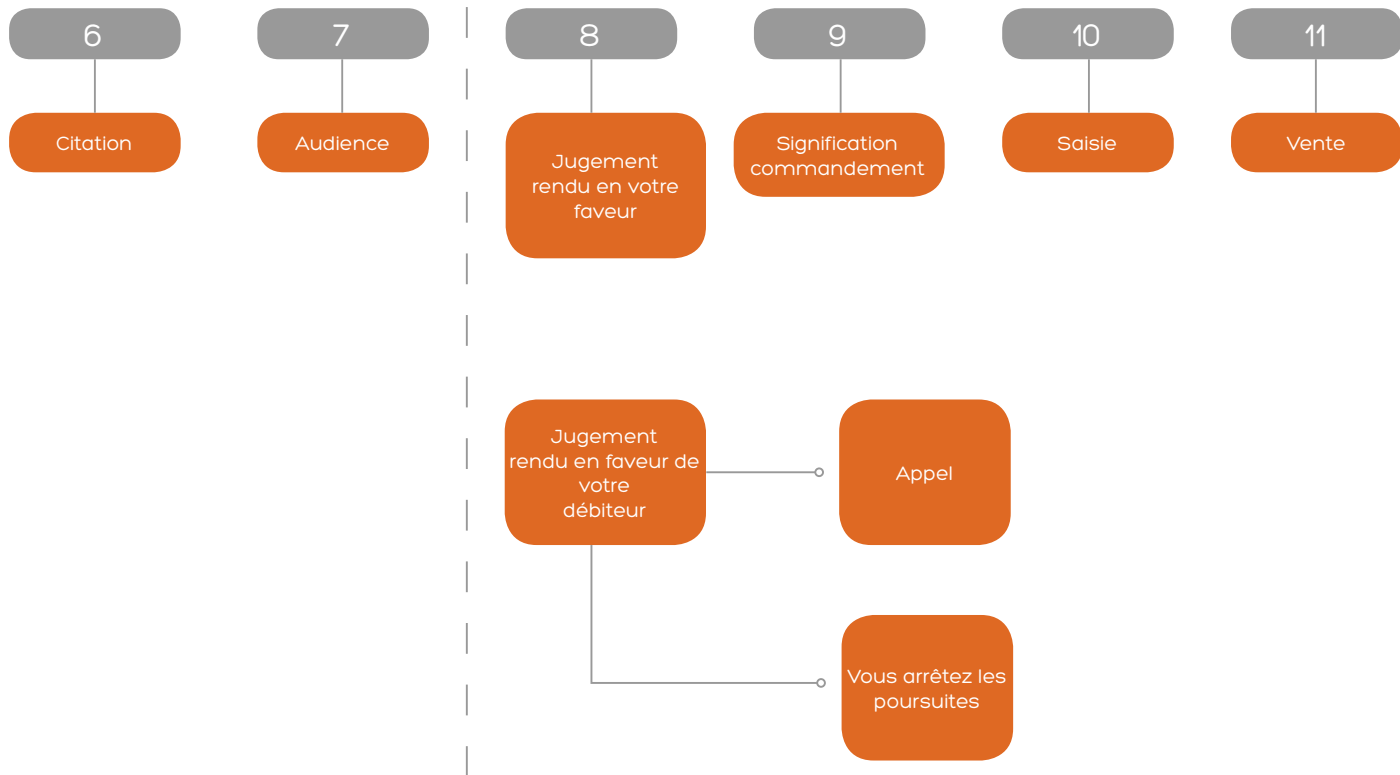
Sans réaction du débiteur à la fin de la phase amiable, vous avez trois solutions :

- vous mandatez CREANSYS afin de coordonner la phase judiciaire (p. 12)
- vous décidez de gérer vous-même le suivi de votre dossier, au détriment de votre emploi du temps consacré au développement de votre core-business
- vous abandonnez le recouvrement de votre créance et nous pouvons vous délivrer une attestation de non récupération de créance (15,- € htva)

1 - en fonction des informations de communication dont nous disposons

2 - avec un maximum de 250,- € htva.

ÉTAPES DE PROCÉDURE DE RECOUVREMENT JUDICIAIRE



3 RÉCUPÉRATION JUDICIAIRE

Votre débiteur n'a pas bien saisi la gravité de sa situation.
Vous n'avez plus d'autre choix que de récupérer votre argent par voie judiciaire.

CREANSYS a tissé un réseau de partenaires huissiers et avocats spécialisés dans le recouvrement de créances. En Belgique mais également à l'étranger. Que ce soit via sa filiale française « CREANSYS France » ou via des correspondants locaux dans les autres pays membres de l'Union Européenne.

En b2b

CREANSYS coordonne la procédure judiciaire en mandatant un huissier afin de citer votre débiteur devant le tribunal compétent. Un avocat défendra votre dossier*. CREANSYS collectera les informations et tiendra votre dossier à jour. CREANSYS interviendra régulièrement auprès de votre débiteur afin de le faire réagir.

En b2c

CREANSYS mandatera un huissier afin de lancer une procédure d'injonction de payer. Dans le cas où votre débiteur ne s'y oppose pas, vous obtiendrez jugement plus rapidement que via la procédure judiciaire classique. Si votre débiteur conteste l'injonction de payer, CREANSYS interviendra pour que votre débiteur soit cité devant le tribunal compétent et coordonnera l'exécution du jugement rendu en votre faveur (signification, saisie, vente, etc...)*

*CREANSYS avancera pour vous les provisions demandées par les partenaires huissiers et avocats. Les honoraires de CREANSYS seront de 20% uniquement sur les sommes récupérées¹.

En cas d'insolvabilité de votre débiteur, aucune somme ne sera due de votre part !

¹ - avec un maximum de 1000,- € htva



Creansys



PREMIUM CREANSYS

Vous disposez de minimum 100 dossiers de recouvrement par an.

Cette situation nécessite un statut spécial : bienvenue dans le programme «PREMIUM CREANSYS».

En accédant au statut de «PREMIUM CREANSYS», vous bénéficiez des services suivants :

- un account dédié vous communiquera un numéro de portable et une adresse mail personnalisés. Vous obtenez à tout moment la réponse à la moindre de vos questions.
- des procédures de recouvrement SLA (Service Level Agreement ou accord de niveau de service) regroupées dans une charte qui définit le niveau de service que vous souhaitez obtenir de CREANSYS.
- vous définissez la rémunération de CREANSYS
- vous pourrez accéder au «no cure no pay», un système de rémunération basé uniquement sur les résultats obtenus et la prise en charge par CREANSYS de l'ensemble des frais de procédures de recouvrement, y compris les frais judiciaires.
- Des rapports personnalisés

Appelez-nous sans tarder au 0470 673 631 pour une offre personnalisée ou envoyez u mail à Clinetcreansys.be

DEVENIR CLIENT CREANSYS

Contactez-nous sans engagement pour tout renseignement

CREANSYS dispose de bureau en Belgique (Mons) et en France (Valenciennes) accessibles uniquement sur Rendez-vous

Vous pouvez nous joindre de multiples manières :

Téléphone	Belgique	+32 65 661 600
	France	+33 3 00 00 00 00
Mobile	Belgique	+32 470 673 331
	France	+33 6 00 00 00 00 àà
Mail		client@creansys.eu
Messenger		@creansys

DEVENIR CLIENT CREANSYS

Contactez-nous sans engagement pour tout renseignement






CREANSYS dispose de bureau en Belgique (Mons) et en France (Valenciennes) accessibles uniquement sur
Rendez-vous

Vous pouvez nous joindre de multiples manières :

Téléphone	Belgique	+32 65 661 600
	France	+33 3 00 00 00 00
Mobile	Belgique	+32 470 673 331
	France	+33 6 00 00 00 00 àà
Mail		client@creansys.eu
Messenger		@creansys

ASAP's

ALL OFFICE SERVICES

-  **Assistance administrative**
-  **Secrétariat**
-  **Call center**
-  **Management**
-  **Domiciliation siège social & commercial**

Avant le recouvrement, contactez-nous plus spécifiquement pour la gestion administrative de vos devis, bdc, factures et relance de paiement.

 **+32 65 661 600**



info@asap-s.be



www.asap-s.be